



**Syndicat Intercommunal
Mare et Libron
Eau et Assainissement**

10 Place des Logis Verts
34610 St Gervais sur Mare

Tel/Fax 04 67 23 60 40
email : si.marelibron@gmail.com

**Demande de Branchement Eau Potable (SI Mare et Libron) +
Assainissement (SI Mare et Libron) :**

La démarche à suivre :

1. Retrait en Mairie du dossier (Formulaire Permis de construire + Formulaire demande de branchement AEP/EU)
2. Dépôt en Mairie du dossier + Signature de la part du demandeur de la lettre d'engagement concernant la PFAC
3. Le Maire de la commune donne son avis sur la demande de branchement
4. La Mairie envoie la fiche de demande de branchement au Syndicat Intercommunal Mare et Libron
5. Le SI Mare et Libron donne son avis technique + le Président donne son avis sur cette demande
6. Le SI Mare et Libron envoie un courrier de réponse au demandeur avec la demande de branchement complétée et la liste des entreprises agréées pour l'exécution des travaux
7. Le demandeur choisit l'entreprise qui va exécuter les travaux et informe le SI Mare et Libron de son choix
8. L'entreprise réalise les travaux
9. Le SI Mare et Libron contrôle la bonne réalisation des travaux et la réalisation des plans de recollement
10. Le SI Mare et Libron facture au demandeur les frais d'études du dossier et la PFAC